



Droit de la femme+code de la famille

Par **rahsali2003_old**, le **03/06/2007** à **14:46**

bonjour .rn je ne sais pas si vous pouvez m aider sur la comprehension du nouveau code la famille en algerie .rndans le code famille algerie .l homme pour se remarier doit informer sa premiere epouse.si cette derniere refuse et dit je n accepte pas ce mariage.es ce que cela interdit le mari a se remarier .ou doit- elle etre informée seulement pour evoquer ses droits comme le divorce ou l adoption d enfants et ne peut guere interdire le mari de se remarier

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **15:58**

Bonjour.rnrnJ'aimerais bien vous aider maintenant, je ne suis pas du tout compétent pour interpréter le code de la famille algérien.rnrnJe pense qu'il en est de même pour les autres membrs de l'équipe experatoo.rnrnDésolé.

Par **rahsali2003_old**, le **04/06/2007** à **08:43**

bonjour. je vous remercie pour votre réponse.